

CODE BLEU

Matériel :

- Chariot à Code bleu : disponibilité à chaque étage, brancher en tout temps sur prise rouge*
- Ventilation invasive / non invasive : BiPAP et respirateur disponibilité à chaque étage, brancher en tout temps sur prise rouge*
- DEA : s'assurer de sa disponibilité sur le chariot pré-code à l'UCD, la durée de la panne (aucun chariot à Code bleu disponible au complexe)

L'équipe à Code bleu reste sur l'unité de soins la durée de la panne pour la PEC de l'usager

Si requis demandé à un membre du personnel d'aller chercher les petits équipements ou médicaments nécessaires à l'état de l'usager

**Brancher sur prise rouge en tout temps, en alternance avec prise blanche selon l'alimentation électrique lors de la panne.*

COUVERTURE RESSOURCES HUMAINES

Principe à considérer → usager instable demeure à l'étage la durée de la panne

- Urgence / Soins intensifs : 1 conseillère en soins infirmiers ou infirmière clinicienne DSIEU en surcroit pour couvrir le quart de travail de la panne

ORGANISATION ET EMPLACEMENT

Principe à considérer → s'assurer de la communication de l'organisation et de l'emplacement aux équipes de Code bleu

Avant le début de la panne :

- La conseillère en soins infirmiers DSIEU installera le matériel aux endroits désignés sur chaque étage en collaboration avec une inhalothérapeute

Étage	Chariot à code	Intervenant
Sous-sol	Chariot à Code bleu transitoire pour la panne (Médecine de jour)	Apporté par infirmière Code bleu des Soins intensifs
Rez-de-chaussée	Chariot à Code bleu des soins intensifs (Soins intensifs)	Apporté par infirmière Code bleu des Soins intensifs
1 ^{er} étage	Chariot à Code bleu UCD (Entre 1 ^{er} EST et 1 ^{er} OUEST – local stagiaire)	Apporté par infirmière Code bleu des Soins intensifs
2 ^e Étage	Chariot à Code bleu Pavillon naissances (2 ^e OUEST devant la porte du bureau de la chef d'unité – prise de dialyse)	Apporté par infirmière Code bleu des Soins intensifs

À la fin de la panne :

- L'infirmière clinicienne soutien clinique DSIEU retournera le matériel (chariot à code, BiPAP et respirateur) à son endroit d'origine.

Rédigé par : Christelle Robert, conseillère cadre soins critique DSIEU et Geneviève Huot, conseillère soins critiques, DSIEU	Approuvé par : Marie-Ève Sévigny, directrice des soins infirmiers	Entrée en vigueur :	2025-10-23
PRC-DSIEU-10024 (2025-10)	Direction émettrice : Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Révision :	